



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

*A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil*

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

La campagne betteravière 2020 est-elle la dernière ?

## Texte déposé

Voilà plusieurs années que les producteurs de betteraves à sucre vivent un véritable calvaire. Après le syndrome des basses richesses apparu en 2017 voilà la jaunisse virale. Pour le promeneur lambda aucune différence, des champs de betteraves jaunes à perte de vue. Pour le producteur, un énorme manque à gagner avec des pertes de rendement pouvant atteindre 50%. L'interdiction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 des néonicotinoïdes (Gaucho), utilisés en enrobage de la semence a précipité l'apparition de cette maladie. En effet aucune alternative efficace ne permet de contrôler le puceron vert, vecteur de cette maladie. Un malheur n'arrivant jamais seul, l'année 2020 a connu le vol de puceron vert le plus massif de ces dernières années. Le cumul de ces facteurs environnementaux défavorables et le manque de perspectives futures démoralisent les producteurs et mettent en péril la production de sucre sur le sol vaudois. Pourtant la betterave ne fournit pas que du sucre mais également du fourrage d'une haute valeur énergétique pour les exploitations laitières, des amendements calcaires indispensables à la vie du sol et à sa fertilité tout comme son système racinaire profond. La population profite également de la betterave grâce à sa grande capacité à capter du CO2. Alors que le Canton de Vaud est le premier producteur du pays de nombreux betteraviers vaudois songent à abandonner la culture de la betterave se sentant abandonnés et démunis. La disparition des surfaces betteravières vaudoises mettrait en péril l'existence même d'une production de sucre indigène.

Nous avons donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le gouvernement a-t-il connaissance de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les producteurs de betteraves ?
2. Le gouvernement compte-t-il entreprendre des démarches ou des actions pour soutenir les betteraviers vaudois ?
3. Si oui de quelle nature et dans quel délai ?

## Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Philippe Cornamusaz

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**